



Communiqué de presse du 7 novembre 2025

Sainte-Soline : touche le fond mais creuse encore

Le Syndicat de la magistrature a pris connaissance par voie de presse, ce 5 novembre 2025, des vidéos accablantes des opérations de gendarmerie menées lors du rassemblement écologiste de Sainte-Soline du 25 mars 2023.

Loin de l'office de protection, de désescalade et de pacification qui revenait aux unités déployées ce jour-là, ces vidéos mettent en lumière des usages illégaux d'armes et de munitions, un niveau de violence verbale glaçant, et l'excitation voire la jubilation des agent.es devant les blessures infligées, dévoilant un sentiment de toute-puissance intolérable en démocratie. Ces comportements témoignent d'un profond dévoiement de la mission de service public qui incombe aux forces de l'ordre.

Alors que Gérard Darmanin prétend ne pas avoir visionné les vidéos, le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez refuse obstinément de qualifier ces images de « violences policières ». Quant à sa réponse consistant à ouvrir une enquête administrative, elle est bien en-deçà de ce que sa fonction exige. L'exécutif ne sous-estime pas seulement la gravité de la situation : il la minimise et par suite, la banalise.

Cette séquence médiatique vient surtout mettre en lumière les carences majeures dans le traitement judiciaire de ces faits.

Comment admettre que le parquet n'ait pas eu, ou pris, connaissance de l'intégralité de ces vidéos ?

Comment expliquer qu'une information judiciaire menée par un.e juge d'instruction indépendant.e ne soit toujours pas ouverte dans une procédure si sensible, portant sur des faits complexes d'une particulière gravité et au retentissement, politique, sociétal et médiatique aussi significatif ?

Il est plus urgent que jamais de réformer le traitement judiciaire des violences commises par les personnes dépositaires de l'autorité publique. Indépendance du parquet, dépaysement systématique des procédures, réforme de l'IGPN et de l'IGGN, rattachement de la police judiciaire au ministère de la Justice sont autant de mesures qui permettrait d'initier un changement de doctrine.

Il en va de la confiance des citoyens et citoyennes dans leurs institutions et dans leur capacité à les protéger.